

MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS
Séance du 6 juin 2023 18H30

L'An deux mille vingt-trois le 6 juin à **18H30** le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

PRESENTS : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle, LEVASSEUR Chantal, DESVOGES Sandrine, SEGUIN Laurence, DUCATEL Céline Mrs SELLIER François, HERMAND Frédéric, GUERBIGNOT Jérémy, LAQUERRIERE François,

ABSENTS : M QUAEGBEUR Pierre (pouvoir LAQUERRIERE François, , LESEUTE Emilie (pouvoir DESVOGES Sandrine) Mr WYKURZ Marc Antoine, , LEGRAND Gary

Secrétaire de séance : Guerbignot Jérémy

ORDRE DU JOUR

Lecture compte rendu

- Délibération Eolfi : demande de soutien et porter à connaissance projet éolien Farivillers
- Délibération admission en non-valeur
- Élections sénatoriales
- Devis terrain de boules
- Commission sécurité : aménagement sécuritaire
- Commission fêtes et cérémonies (concours fleurissement...)
- Questions diverses
- Lecture compte rendu

A la lecture du compte rendu Mme Seguin demande qu'une modification soit apportée au compte rendu sur le sujet de la fête foraine qui n'a pas eu lieu depuis 3 ans, dû aux exigences des forains qui pose problème, de ce fait aucune suite n'avait été donné à leur demande.

- Délibération Eolfi : demande de soutien et porter à connaissance projet éolien Farivillers

Objet : Renouvellement du soutien à un projet de parc éolien

Le Maire rappelle le souhait de la commune de Saint-André-Farivillers (ci-après la « Commune ») de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La Société EOLFI, à laquelle s'est substituée la Société Parc Eolien Oise 2 (ci-après la « Société »), envisage de réaliser sur le territoire de la Commune un projet de parc éolien (ci-après le « Projet »).

La Société a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale le 15 novembre 2019 auprès des services de la préfecture de l'Oise, aux fins d'obtenir l'autorisation d'exploiter quatre éoliennes, d'une hauteur en bout de pale de 150 mètres et d'une puissance unitaire de 3 mégawatts, et de deux postes de livraisons.

Par un arrêté en date du 29 novembre 2022 devenu définitif, la Préfète de l'Oise a délivré à la Société l'autorisation environnementale sollicitée.

Afin de s'adapter aux nouveautés technologiques des derniers modèles d'éoliennes proposés sur le marché, la Société envisage de déposer une demande de porter à connaissance auprès de Madame la Préfète de l'Oise afin d'être autorisée à installer quatre éoliennes d'une puissance unitaire passant à 3,6 mégawatts maximum, de 110 à 117 mètres de taille de rotor, la hauteur en bout de pale restant inchangée.

Par conséquent, la Société propose au Conseil municipal d'autoriser la Société à déposer toute demande d'autorisation et/ou porter à connaissance nécessaires à la modification, à la construction, au raccordement, à l'exploitation et à la maintenance du Projet auprès des autorités compétentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : vote pour 7 , contre 3 abstention 3

- **AUTORISE** la Société à déposer toute demandes d'autorisation et/ou porter à connaissance nécessaires à la

modification, à la construction, au raccordement, à l'exploitation et à la maintenance du Projet auprès des autorités compétentes.

- Délibération admission en non valeur

Mr Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le receveur des finances de Breteuil propose l'admission en non-valeur des créances détenues par la commune de st andre farivillers. Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L2541-12-9 du code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision du Conseil Municipal.

Les créances d'un montant total de 180 euros sur l'exercice 2022 désignées comme suit : société Vitality Fit location ancienne salle société en liquidation

COMPTE	MONTANTS PRESENTES PAR LA TRESORERIE	MONTANT ADMIS PAR LE CONSEIL SYNDICAL
6541	180 euros	180 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances.

Précise que les crédits budgétaires seront ouverts sur le budget de l'exercice 2023 : Chapitre 65.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **opte** à l'unanimité pour l'admission en non-valeur de ces créances.

- Élections sénatoriales

Les élections sénatoriales ont lieu le dimanche 24 septembre, le conseil municipal doit élire 3 titulaires et 3 suppléants qui seront grands électeurs pour l'élection de 4 sénateurs dans l'Oise

- Devis terrain de boules

Un devis a été demandé pour la remise en état du terrain de boules de bois renault ce devis s'élève à 10 170.30 € ht changement des rondins et mise en place d'un sable stabilisé sur 8 cm d'épaisseur, ce devis semble couteux il faut voir si utile de remettre en état toute la surface ou seulement délimité un ou deux terrains à remettre en état

- Commission sécurité : aménagement sécuritaire, les devis ont été demandés pour des chicanes à installer au Moulin ces travaux seront réalisés en même temps que des travaux de trottoirs en fin d'année

- Commission fêtes et cérémonies (concours fleurissement...), seulement quelques personnes se sont inscrits au concours, ces personnes seront récompensées et l'organisation sera revu pour l'année prochaine

- Questions diverses

Courrier de Mr Morgan BAILLET, concernant l'aménagement de trottoirs rue du château, ces travaux seront à chiffrer et à voir une fois le mur de clôture réalisé

Mr Laquerriere informe qu'un entretien du talus de la montée de Bois-L'abbé en venant d'Hédencourt serait nécessaire, cela va être effectué.

Il relance sur les règles de tonte le dimanche pour le bon voisinage, un rappel de l'arrêter préfectorale va être fait.

Il demande si un petit coup de propre pourrait être fait sur le monument aux morts, un entretien de celui-ci va être réalisé.

Mr Hermand demande si des opposants aux projets éoliens ont le droit de rentrer dans la mairie s'il ne sont pas concernés par le projet, étant donné que la réunion était publique, nous ne pouvons refuser personne. Néanmoins le tout de se passer de manière pacifiste et non agressive.

Il signale que certains automobilistes roulent vite à l'approche des cavaliers, un rappel sera fait sur le site .

Il demande si les habitants ne pourraient pas entretenir les trottoirs devant chez eux pour soulager un peu les cantonniers.

Mr Guerbignot signale qu'il y a des nids de poule sur la route entre Bois-L'abbé et Bois-Renault, ils seront rebouchés très prochainement.

Mme Levasseur demande pour le ciné rural, un essai va être réalisé pour voir à l'avenir.

Mr Sellier informe qu'une branche du marronnier de Farivillers au-dessus de l'arrêt de car est imposante, un spécialiste va passer voir si elle ne présente pas de risque de chute ou autres.

Séance levée à 20h06

